

# PACTE PRODUCTIF

# 2025

pour une filière agricole et agroalimentaire  
française à la hauteur des enjeux  
de demain



La « compétitivité » d'une filière peut être définie comme sa capacité à faire face à la concurrence et à l'affronter avec succès. De ce point de vue, la filière alimentaire française allant de la production agricole aux industries agroalimentaires, fait face depuis quelques années à des difficultés sans précédent : destruction de valeur, réduction drastique des capacités d'investissement, difficulté à rémunérer correctement les producteurs... Pour **récréer les conditions de la confiance**, projeter la filière vers les mutations économiques et technologiques, et répondre aux demandes à venir, il n'y a aujourd'hui plus d'autre choix que de retrouver la voie de la production et de la création de valeur.

Les États généraux de l'alimentation (EGA), lancés par le Gouvernement en 2017, ont été l'occasion d'une prise de conscience importante pour les acteurs de la filière. Au détour d'un premier diagnostic partagé, plusieurs pistes ont été mises en avant : veiller à un meilleur équilibre des relations commerciales et à une meilleure adaptation des filières aux évolutions de la demande, sans occulter le consentement du consommateur à payer la valeur créée. Il s'agit désormais d'aller encore plus loin : assurer la mise en œuvre d'une politique économique qui puisse **favoriser la reconquête de la compétitivité de la filière alimentaire** dans un marché ouvert sur l'Europe et les marchés mondiaux.

A l'avenir, la filière alimentaire doit poursuivre une double ambition, celle de continuer à répondre aux besoins alimentaires des Français et de contribuer à nourrir le monde, avec près de 10 milliards d'individus à horizon 2050. C'est donc la capacité de la filière à **s'adapter aux demandes émergentes** et à **répondre à la segmentation des marchés** qui est en cause. Les acteurs de la filière alimentaire française ont des atouts pour répondre à ces nouveaux enjeux : leurs produits sont connus et reconnus comme étant de qualité , innovants et participant à une alimentation associée au plaisir.

Le Pacte productif, annoncé par le Gouvernement le 19 juin dernier, porte une ambition claire pour le secteur agricole et agroalimentaire. Les acteurs de la filière souhaitent relever le défi et se saisir de cette opportunité pour **affirmer la nécessité d'une politique économique** assurément en faveur de l'activité agricole et industrielle. Dans cette optique, le tissu agro-industriel et les territoires français doivent être placés au cœur des initiatives futures afin de saisir des opportunités de marchés (sur le territoire français et à l'export) avant que nos concurrents, de plus en plus performants, ne s'en emparent.

# SOMMAIRE

<b>UN CONSTAT PARTAGÉ : LES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES FRANÇAISES PERDENT DES PARTS DE MARCHÉ EN FRANCE, DANS L'UNION EUROPÉENNE ET À L'INTERNATIONAL</b>	<b>4</b>
Une érosion des performances en France et à l'international	4
Une perte de marges sans précédent qui affecte le secteur agroalimentaire	7
Un retard de performance sur les produits d'entrée et de milieu de gamme	8
<b>UNE PERTE DE COMPÉTITIVITÉ DURABLE ET MULTIFACTORIELLE</b>	<b>11</b>
Des contraintes structurelles pèsent sur la compétitivité de la filière	11
Des relations commerciales avec la distribution déséquilibrées, qui mettent en péril le développement économique des acteurs et à terme l'offre alimentaire	12
Un coût du travail toujours élevé malgré des politiques récentes d'allègement de charges	13
Un retard d'investissement qui pénalise la production	14
Des conditions de production affectées par des distorsions de concurrence	16
<b>LE PACTE PRODUCTIF, UN OBJECTIF TRÈS AMBITIEUX POUR LA FILIÈRE ALIMENTAIRE</b>	<b>18</b>
<b>NOS RECOMMANDATIONS POUR LA FILIÈRE ALIMENTAIRE</b>	<b>19</b>
Une nécessité : restaurer la confiance des acteurs économiques à travers une approche « pro-business »	19
Renforcer le rôle et les modalités d'action des territoires	20
Préserver l'emploi et renforcer la capacité de recrutement de la filière	20
Investissement dans l'outil de production : productivité et modernisation des équipements, une source de compétitivité durable	21
Soutenir la recherche et l'innovation	22
Permettre la mise en marché et la valorisation de l'offre alimentaire à l'export	22
Mettre un terme aux distorsions de concurrence	23

# UN CONSTAT PARTAGÉ : LES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES FRANÇAISES PERDENT DES PARTS DE MARCHÉ EN FRANCE, DANS L'UNION EUROPÉENNE ET À L'INTERNATIONAL

## UNE FILIÈRE QUI PÈSE LOURD ÉCONOMIQUEMENT...

Le poids économique de la filière alimentaire française au sens large (y compris le commerce de gros et de détail) n'est plus à démontrer. Représentant plus de 27 % du nombre total d'établissements, 16 % des effectifs salariés français et 17 % du chiffre d'affaires national<sup>1</sup>, la filière alimentaire compte et pèse fortement dans l'activité économique de notre territoire. Les signaux de tensions sur ce secteur ne sont donc pas sans conséquences pour la croissance de l'activité économique française dans son ensemble.

## ...ET QUI CONTRIBUE À LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

L'industrie agroalimentaire transforme 70 % de nos produits agricoles et fait vivre de nombreuses exploitations. 80 % des produits alimentaires consommés en France sont fabriqués localement. L'industrie agroalimentaire compte 98 % de petites et moyennes entreprises (PME) qui participent à l'aménagement du territoire français. C'est essentiel quand on sait que sur les 20 dernières années, 80 % des emplois créés l'ont été dans les PME. L'agriculture française emploie 896 000 salariés sur une année dans les territoires dont près de 191 000 CDI<sup>2</sup>.

Enfin, parce que nous avons tous besoin de nous nourrir, l'agriculture et l'agroalimentaire sont des valeurs refuges de la France, même en pleine tourmente financière et économique.

## UNE ÉROSION DES PERFORMANCES EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

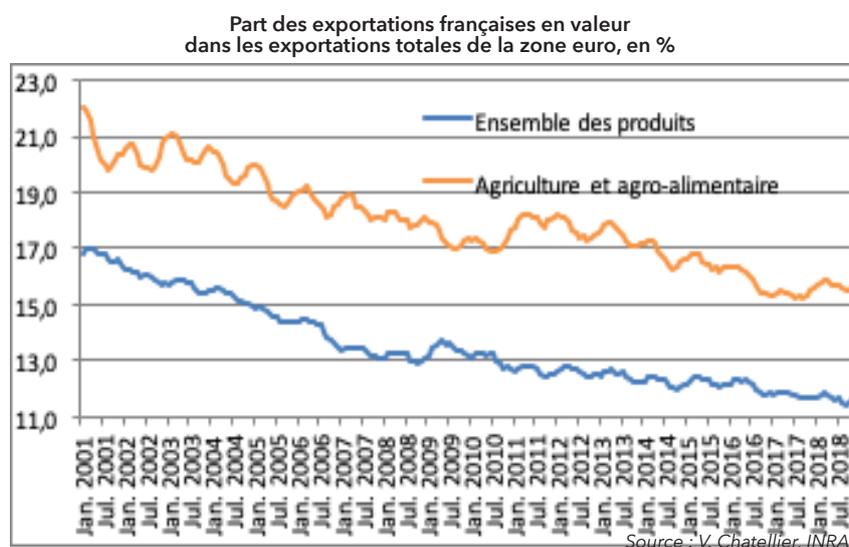
À l'international, la France bénéficie d'une image très positive de ses produits alimentaires. Mais elle est aujourd'hui en recul sur ses marchés export. En 2000, la France était le 3<sup>ème</sup> pays exportateur de produits agricoles et agroalimentaires. Aujourd'hui, notre pays occupe le 6<sup>ème</sup> rang mondial, dépassé successivement par l'Allemagne en 2006, le Brésil en 2011 et la Chine en 2013. Si ce secteur reste l'une des principales forces de la France à l'export, constituant le troisième excédent sectoriel français (après le secteur aéronautique et spatial, et la chimie), la France est le seul pays parmi les plus grands exportateurs européens à être à la fois déficitaire sur les produits de première et de seconde transformation<sup>3</sup> (hors vins et spiritueux).

<sup>1</sup> Insee / <sup>2</sup> Données MSA 2017

<sup>3</sup> Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agro-alimentaire ? Trésor Eco n°230, oct. 2018

## UN RECU DES PARTS DE MARCHÉ À L'EXPORT

Malgré une augmentation des exportations françaises (toutes destinations confondues) en valeur, la France perd des parts de marché, notamment vis-à-vis des principaux pays de l'UE (Allemagne, Pays-Bas, Pologne et Espagne), premier débouché de la filière alimentaire française<sup>4</sup>. En valeur, la part des exportations alimentaires françaises dans les exportations totales de la zone euro s'est ainsi réduite de 6 points depuis le début des années 2000, en passant de 22 % en 2001 à 16 % en 2019.



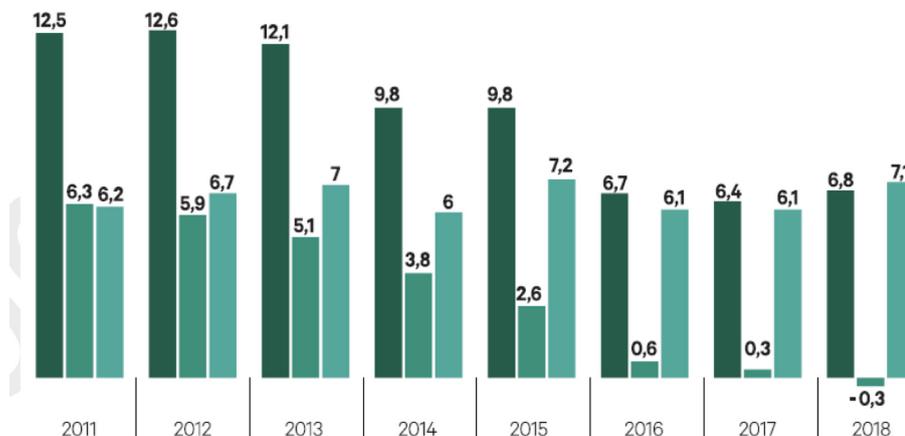
## DES IMPORTATIONS FRANÇAISES QUI CROISSENT PLUS VITE QUE LES EXPORTATIONS

La dégradation de la balance commerciale agricole et agroalimentaire française, notamment vis-à-vis de l'Union européenne, fait consensus : les importations en provenance de l'UE augmentent aujourd'hui plus vite que les exportations françaises vers l'UE. D'après l'INRA<sup>5</sup>, le déficit avec l'Europe se creuse particulièrement sur : les fruits, les légumes, les produits laitiers, le porc et les volailles. Ces dynamiques sont d'autant plus inquiétantes qu'elles s'insèrent dans un contexte de multiplication des accords, ou projets d'accord, de libre-échange, favorisant l'importation des produits agricoles et agroalimentaires issus de systèmes de production bien plus compétitifs que les nôtres (Canada, Brésil...). L'excédent commercial agroalimentaire est très concentré sur un nombre limité de produits. Hors boissons, le solde commercial, très dégradé (déficit historique de 5 milliards d'euros)<sup>6</sup>, traduit les problématiques de compétitivité des filières agroalimentaires françaises.

<sup>4</sup> Laurent Duplomb, mai 2019. Rapport d'information du Sénat n°528 / <sup>5</sup> Vincent Chatellier, INRA SMART LERECO - juillet 2019 / <sup>6</sup> Observatoire économique et financier du Crédit agricole

## Le solde commercial agroalimentaire de la France est en recul

En milliards d'euros ■ Solde total ■ Solde avec l'Union européenne ■ Solde avec les pays tiers

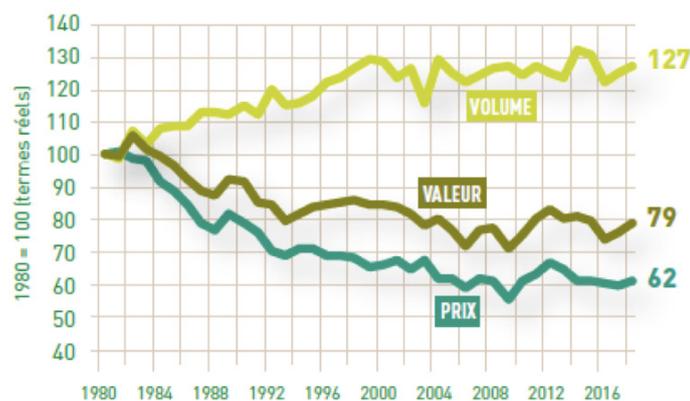


Source : V. Chatellier, INRA

## UNE BAISSÉ DE LA PRODUCTION SUR CERTAINES FILIÈRES

Après une forte croissance de 1980 aux années 2000, la production agricole stagne tendanciellement en volume depuis une vingtaine d'années. Des surcapacités de production persistent en conséquence dans l'industrie, entraînant un vieillissement des outils de production. Certaines filières sont même marquées par une réduction de leur production. En France, de 1997 à 2017, les surfaces de légumes ont diminué de 14 % (hors légumes secs) alors qu'elles ont progressé de 40 % en Allemagne et de 25 % aux Pays-Bas. Au niveau des fruits, depuis 2010, les surfaces du verger français ont enregistré une baisse de 7 % toutes productions confondues et plus particulièrement de 29 % pour les vergers de pêchers et 19 % pour les vergers de pruniers<sup>7</sup>.

## Evolution de la production agricole française depuis les années 1980



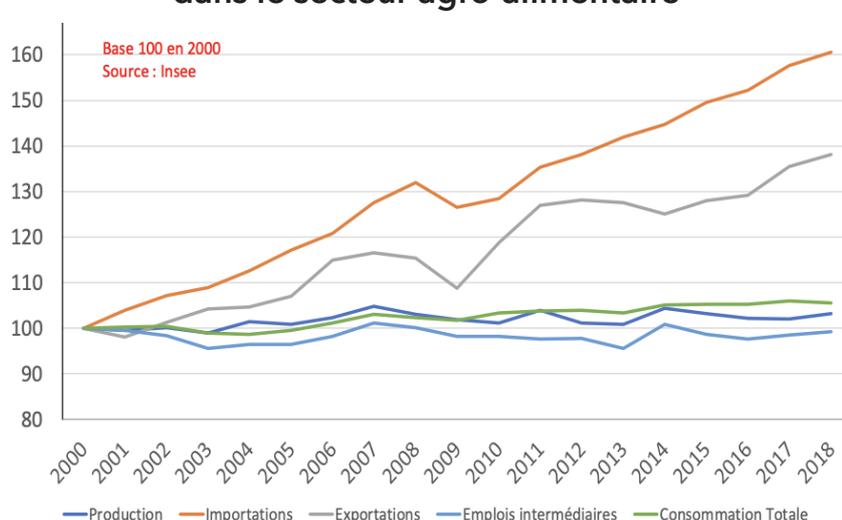
### Production agricole (y compris subventions)

Chambres d'agriculture - Études économiques

(Agreste 2017)

<sup>7</sup> Légumes de France, 2019

## Equilibre emplois-ressources dans le secteur agro-alimentaire



APCA, 2019. Mémento de l'agriculture

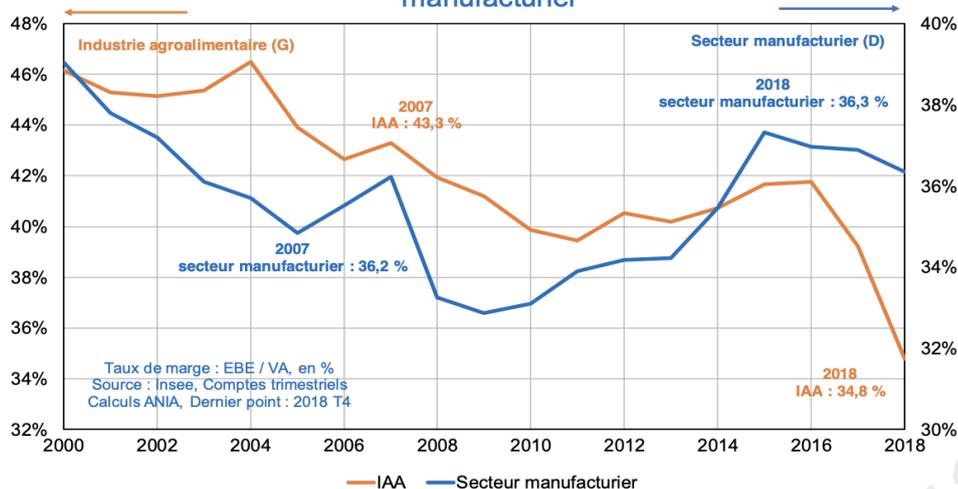
## UNE PERTE DE MARGES SANS PRÉCÉDENT QUI AFFECTE LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE

### 2008-2018 : UNE DÉCENNIE DE DESTRUCTION DE VALEUR

La filière alimentaire est certainement l'une des filières qui subit la destruction de valeur la plus importante ces dernières années. Depuis 2014, plus de 5 milliards d'euros ont été détruits sur l'ensemble de la filière<sup>8</sup>. Cette fragilisation est provoquée par un taux de marge qui s'est brutalement contracté, atteignant même un minimum historique en 2019. Cette réduction des marges, qui concerne toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, entraîne un recul de l'investissement sur le territoire français, avec pour effet une réduction de la compétitivité de l'industrie agroalimentaire sur la scène mondiale.

<sup>8</sup> Source : Nielsen

### Evolution du taux de marge : comparaison entre l'industrie agroalimentaire et le secteur manufacturier



## DE LOURDES CONSÉQUENCES : FERMETURES D'USINES ET DÉVITALISATION DES TERRITOIRES

Le secteur agroalimentaire français est celui qui a vu son nombre d'entreprises baisser de manière la plus drastique en 15 ans (-15 %). Le nombre d'établissements a en revanche nettement augmenté en Allemagne (+17 %) ou en Italie (+18,3 %)°.

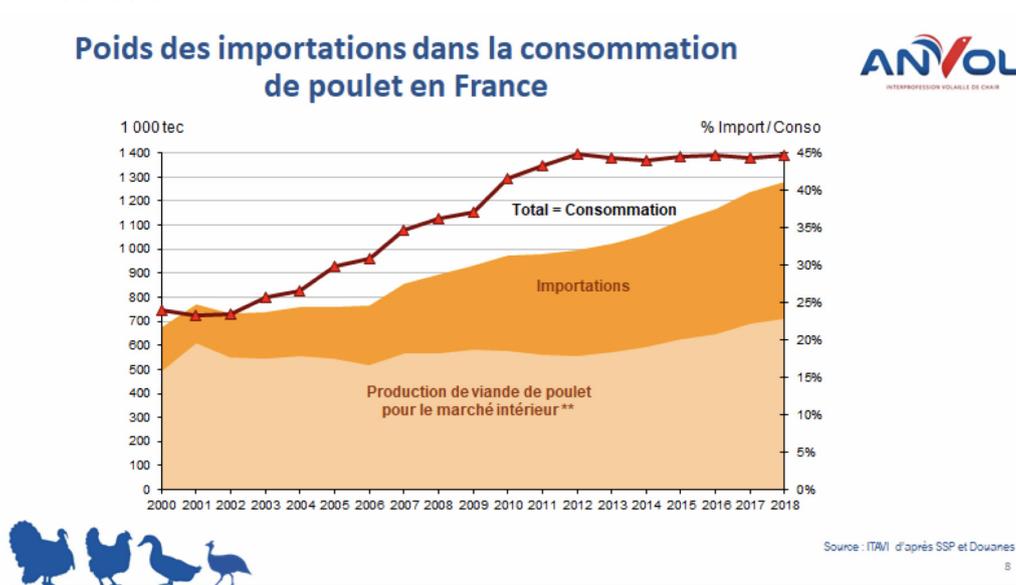
## UN RETARD DE PERFORMANCE SUR LES PRODUITS D'ENTRÉE ET DE MILIEU DE GAMME

La montée en gamme, le développement des approches RSE, le bio sont des atouts à amplifier. Des modes de production durables ou attachés à un terroir et leur reconnaissance auprès des consommateurs (notamment par les signes publics de qualité) peuvent être générateurs de meilleures valorisations, pour autant que le consommateur soit prêt à en payer un prix plus élevé. Cette politique ne peut toutefois assurer, à elle seule, le débouché de toute la filière alimentaire française. Le segment de « marché de masse » reste en effet aujourd'hui essentiel pour des populations au pouvoir d'achat limité (31 % des Français « bouclent juste » leur budget tous les mois). Si les produits sous signes officiels de qualité affichent ces dernières années une croissance significative, ils ne représentent en 2017 que 20 % de la consommation alimentaire.

° Eurostat

La DG Trésor<sup>10</sup>, ainsi que l'INRA, soulignent les pertes particulièrement importantes de parts de marché, en France et à l'international, sur les produits de « milieu de gamme ». Cette tendance à la perte de compétitivité sur les produits « milieu de gamme » peut s'illustrer à travers plusieurs exemples :

- **POULET STANDARD** : Les importations de viandes de volailles ont fortement crû ces dernières années, notamment dans le secteur de la Restauration Hors Foyer (RHF). Environ 60 % des viandes de volaille consommées en RHF sont d'importation, ce pourcentage s'élève à plus de 80 % sur le segment du poulet standard<sup>11</sup>.



- **FROMAGES INGRÉDIENTS** : d'après l'INRA<sup>12</sup> les importations de fromage ont crû de 40 % depuis 2011 alors que les exportations ont stagné à 3 milliards d'euros sur la période. Face à des fromages français qui se heurtent régulièrement aux barrières sanitaires des pays étrangers, d'autres pays ont saisi l'opportunité de développer les exportations de «fromages ingrédients» correspondant à l'évolution de la demande (pizza, salades, burgers, RHF), avec des usines de transformation d'une capacité environ 5 fois plus grande que les usines françaises.
- **VINS CŒUR DE GAMME** : Au Royaume-Uni, en Allemagne et en Belgique, le constat est presque identique : les vins français sont très présents sur le haut de gamme mais quasi absents du cœur de gamme. Par exemple, sur la grande distribution anglaise, la moitié des volumes vendus est positionnée à moins de 8 £ la bouteille, une tranche de prix où la France est absente<sup>13</sup>. Concernant les importations de vin par la France, les vins en vrac représentent plus de 70 % des volumes, en provenance d'Italie et d'Espagne<sup>14</sup>.

<sup>10</sup> Trésor-Éco n° 230 - Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agro-alimentaire ? / <sup>11</sup> INRA, ITAVI, FranceAgrimer, 2014. La compétitivité de la filière volaille de chair française : entre doutes et espoirs. / <sup>12</sup> Vincent Chatellier, INRA SMART LERECO - juillet 2019 / <sup>13</sup> Etude abso-conseil, CNIV- FranceAgrimer, 2017 / <sup>14</sup> France Agrimer, 2019 - La conjoncture Vins et Cidres.

- **PRODUITS BIOLOGIQUES** : 31 % des produits bio consommés en France étaient importés en 2017 (contre 29 % en 2016<sup>15</sup>). Au stade de gros, la valeur des importations d'aliments biologiques a progressé de +27 %. L'Union européenne et la France importent en partie des produits bio dits « exotiques », mais également d'autres produits, comme les céréales et tourteaux biologiques, qui représentent 1/3 des importations bio de l'UE. Sur certains produits, les importations représentent une part particulièrement importante : traiteur et surgelés (environ 44 % de produits importés en volumes), fruits (environ 57 %).

Au niveau de la transformation alimentaire, le développement d'une offre en milieu et en entrée de gamme est aujourd'hui jugé absolument stratégique par les entreprises.

Enquête ANIA : Quelle stratégie des entreprises en termes de segmentation de l'offre ?					
	TPE	PME	ETI	GE	ENSEMBLE
CRÉER UNE OFFRE «LOW COST»	3,44	2,78	2,60	2,00	2,80
CRÉER UNE OFFRE «PREMIUM»	1,88	2,32	2,44	3,00	2,31
DIVERSIFIER SUR PLUSIEURS SEGMENTS	2,56	2,34	2,59	3,00	2,46
OFFRIR DES PRODUITS BIO	2,31	2,29	2,28	2,67	2,30
OFFRIR DES PRODUITS SOUS SIGNES OFFICIELS DE QUALITÉ	2,31	2,15	2,50	2,33	2,27

Note de lecture : Ce tableau retrace des scores calculés sur la base des réponses des participants. L'échelle de notation est 4, par exemple « Diversifier l'offre sur plusieurs segments » est noté par les répondants 2,46.

<sup>15</sup> Agence Bio

# UNE PERTE DE COMPÉTITIVITÉ DURABLE ET MULTIFACTORIELLE

## DES CONTRAINTES STRUCTURELLES PÈSENT SUR LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE

Au-delà des facteurs traditionnellement évoqués pour expliquer la perte de compétitivité française (coût du travail, fiscalité...), l'organisation économique des filières françaises a également une importance déterminante.

### UN TISSU ÉCONOMIQUE TRÈS FRAGMENTÉ

Si de petites exploitations peuvent être très performantes, la taille des exploitations et leur capacité à s'agrandir peuvent être déterminantes pour certains modèles d'exploitations.

#### La comparaison des exploitations agricoles européennes réalisée à partir du réseau d'information comptable<sup>16</sup> montre par exemple qu'en 2018 :

- la SAU moyenne par exploitation céréalière est bien inférieure en France (125 ha) à celle du Royaume-Uni (172 ha). A titre de comparaison, les exportations de l'Ukraine (4<sup>ème</sup> plus gros exportateur de produits bio vers l'UE, à 70 % des céréales) sont issues de systèmes de production d'une taille moyenne de 1 955 ha.
- Le nombre moyen d'unités de gros bétail (UGB) en vaches laitières est largement supérieur au Royaume-Uni (133 UGB) et aux Pays-Bas (93 UGB) qu'en France (58 UGB).

C'est d'abord **une distorsion de concurrence** en raison d'un contexte réglementaire plus contraignant en France. Mais aussi, les projets collectifs d'installations ou de mode de gestion (assolement en commun) en agriculture ne sont pas facilités alors qu'ils permettent des gains de productivité et une amélioration des conditions de travail. Ce constat est similaire au niveau des industries agroalimentaires dont 77 % sont des TPE. Plus particulièrement dans le secteur des viandes : alors que les TPE pèsent à hauteur de 85 % des effectifs agro-industriels en France, elles ne pèsent qu'à hauteur de 60 % des effectifs en Allemagne.

<sup>16</sup> Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation

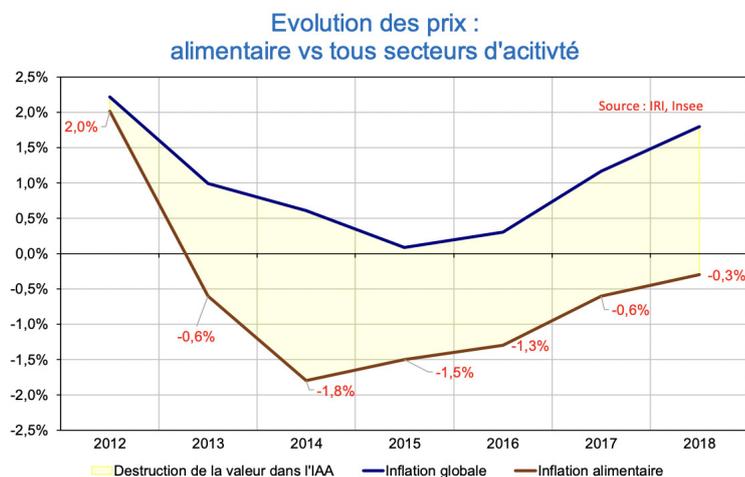
## LES PRODUITS FRANÇAIS S'ADAPTENT INSUFISAMMENT AUX DEMANDES DES MARCHÉ INTERNATIONAUX

Pour les filières animales, pour lesquelles la composante compétitivité hors-prix prévaut sur les déterminants de la compétitivité prix (coût du travail)<sup>17</sup> dans le commerce international, la part de la France dans le commerce mondial reste marginale en dépit d'une demande particulièrement dynamique ces dernières années (c'est par exemple le cas pour la viande bovine et porcine). Ces pertes de parts de marchés par l'impossibilité pour les filières d'investir :

- Les filières françaises ne s'adaptent pas encore assez aux demandes émergentes des pays vers lesquels elles ont l'habitude de vendre (ceci explique 40 % des pertes de marché de la France dans le Monde et 25 % des pertes de marché au niveau de l'UE) ;
- Les filières françaises n'explorent pas assez de nouveaux marchés (ceci explique 10 % des pertes de marché de la France dans le Monde et 25 % des pertes de marché au niveau de l'UE)

### DES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LA DISTRIBUTION DÉSÉQUILBRÉES, QUI METTENT EN PÉRIL LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES ACTEURS ET À TERME L'OFFRE ALIMENTAIRE

La concentration de la distribution en France, exacerbée par les rapprochements des centrales d'achat de 2014 puis de 2018, face à un grand nombre d'entreprises dispersées (430 000 exploitations agricoles, plus de 17 000 industries agroalimentaires et 4 centrales d'achat), est source de déséquilibre du rapport de force dans les négociations commerciales. Depuis 2013, les principales enseignes de la grande distribution se livrent une guerre des prix acharnée avec une pression toujours plus forte sur les entreprises : des demandes de baisses de prix encore et toujours systématiques qui ne prennent pas en compte le coût des matières premières, les efforts et engagements des entreprises pour la montée en gamme et pour mieux rémunérer les agriculteurs. Cela se traduit par une inflation alimentaire qui n'a eu de cesse depuis 2012 de s'écarter de l'inflation totale.



<sup>17</sup> Bilan et déterminants de la compétitivité des filières françaises de produits animaux, INRA, mai 2019. Analyse n°136 du Centre d'études et de prospectives.

## UN COÛT DU TRAVAIL TOUJOURS ÉLEVÉ MALGRÉ DES POLITIQUES RÉCENTES D'ALLÈGEMENT DE CHARGES

### UN COÛT DU TRAVAIL EN FORTE AUGMENTATION SUR UNE LONGUE PÉRIODE

De manière globale, et malgré les politiques d'allègement de charges de ces dernières années (CICE, Pacte de responsabilité), le coût du travail continue de progresser en France dans le secteur alimentaire, contrastant avec les évolutions constatées en Espagne, en Allemagne ou plus globalement dans l'ensemble de la zone euro. Dans les industries agroalimentaires, sur les dix dernières années, au sein de la zone euro, c'est en France que les charges employeurs ont augmenté le plus vite. Elles pèsent aujourd'hui jusqu'à 13 % de la valeur ajoutée créée (contre 10 % pour l'ensemble de la zone euro).

Evolution des charges employeurs dans le secteur des Industries agroalimentaires, en pourcentage de la valeur ajoutée			
Charges employeurs, en % de la VA	2000	2008	2017
Zone euro	11,6	11,5	10,6
Allemagne	12,2	12,8	11,0
Espagne	11,3	9,7	9,1
France	11,7	12,1	13,1
Italie	12,5	13,3	14,0

x

Source : Eurostat

De manière plus spécifique, dans les filières où le déficit se creuse (fruits, légumes, volailles, porc) le coût de la main-d'œuvre a une influence particulièrement déterminante<sup>18</sup>. L'hétérogénéité des réglementations sociales, particulièrement importante entre pays européens en matière de coût du travail, peut constituer un premier élément d'explication de cette différenciation de coût. Le salaire minimum dans les secteurs agricoles, les cotisations patronales, l'hétérogénéité des règles sociales (licenciements, procédures d'embauche, etc.), sont autant de facteurs qui pèsent sur la compétitivité de certaines filières en France.

<sup>18</sup> Rapport IGAS-CGAAER, 2015 « Réalité des écarts de compétitivité dans les secteurs agricole et agroalimentaire liés au coût du travail avec certains pays européens et analyse des dispositifs de protection sociale des salariés et des non-salariés »

Tableau comparatif production de légumes (2019)				
2019	Salaire brut horaire	Total charges sociales	Coût horaire total employeur	Surcoût pour l'entreprise maraîchère française
<b>France</b>		Base SMIC au 01/01/19		
Nouvelle réduction de charges TODE	10,03 € + 10 % congés payés (11,32 €)	5,74 % employeur	11,97 €	
<b>Allemagne</b>				
Dispositif travaux saisonniers < 70 jours / 12 mois	9,19 €	Exonération totale	9,19 €	<b>+ 2,78 €/h soit + 30 %</b>
<b>Italie</b>	6 €	25 %	7,60 €	<b>+ 4,37 €/h soit + 58 %</b>
<b>Espagne</b>				
Salaire minimum province de Heuva	6,21 €	27 %	7,88 €	<b>+ 4,09 €/h soit + 52 %</b>
<b>Belgique</b>	8,89 €	Forfait de 7,48 € /jr	9,82 €	<b>+ 2,15 €/h soit + 22 %</b>
<b>Pays-Bas</b>	9,11 € + 8 % congés payés (9,34 €)	18,22 %	11,04 €	<b>+ 0,93 €/h soit + 8,4 %</b>
Abattements en fonction de l'âge, exemple pour un salarié âgé de 18 ans	4,33 € + 8 % congés payés (5,12 €)	18,22 %	6,05 €	<b>+ 5,92 €/h soit + 98 %</b>

source : Légumes de France

## DES BESOINS DE MAIN D'ŒUVRE TRÈS IMPORTANTS POUR LA FILIÈRE ALIMENTAIRE

Pourtant, le sous-emploi en France reste important : les employeurs agricoles et agroalimentaires rencontrent des difficultés en matière de recrutement et de fidélisation des salariés. En 2018, 11 % d'offres n'étaient pas pourvues<sup>19</sup>. Et la situation semble encore se dégrader en 2019 : 16 % d'offres non pourvues pour les six premiers mois de l'année. Pour l'industrie agroalimentaire, 21 000 emplois ne trouvent pas preneurs chaque année<sup>20</sup>.

## UN RETARD D'INVESTISSEMENT QUI PÉNALISE LA PRODUCTION

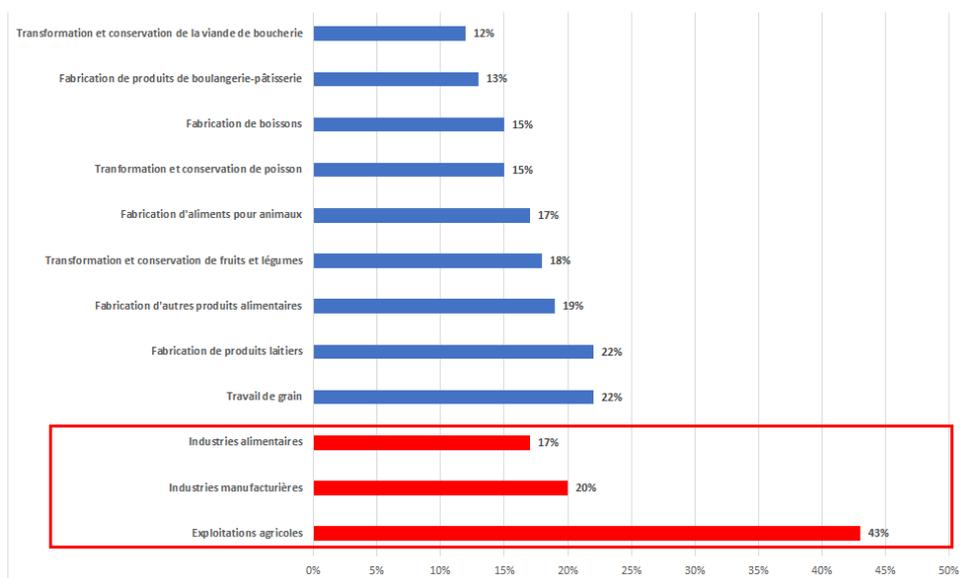
### UN SOUS-INVESTISSEMENT QUANTITATIF RÉCURRENT DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES, NOTAMMENT EN COMPARAISON INTERNATIONALE

- Le taux d'investissement matériel<sup>21</sup> s'inscrit à 17 %, quand il s'élève à 21 % pour l'ensemble de l'industrie manufacturière.

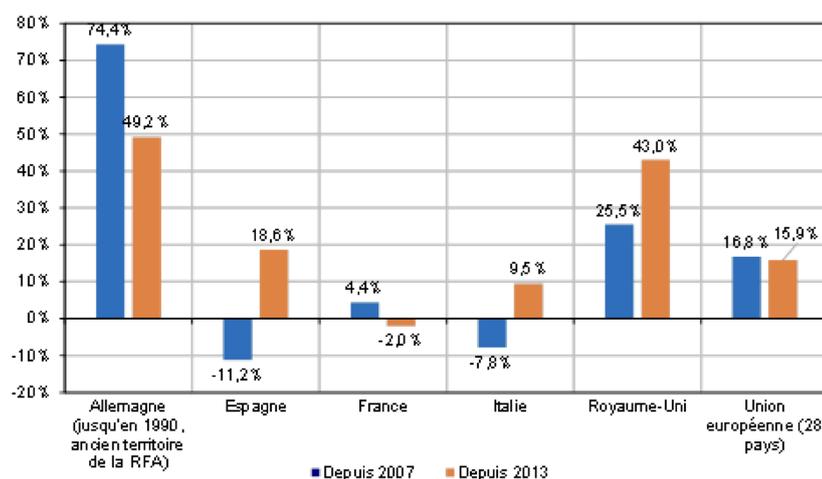
<sup>19</sup> ANEFA (agence nationale de l'emploi et de la formation en agriculture) / <sup>20</sup> Enquête besoin de main-d'œuvre, Pôle Emploi / <sup>21</sup> Insee

- Le taux d'investissement matériel<sup>21</sup> s'inscrit à 17 %, quand il s'élève à 21 % pour l'ensemble de l'industrie manufacturière.
- Sur une courte période, la France accuse un retard d'investissement significatif (-2 % depuis 2013) vis-à-vis de ses partenaires, notamment européens (+50 % depuis 2013 en Allemagne, +16 % dans l'ensemble de l'Union européenne).

### Taux d'investissement corporel : moyenne par secteurs (en % de la VA)



### Evolution de l'investissement corporel depuis 2007 d'investissement corporel : moyenne par secteurs (en % de la VA)



L'amélioration de la productivité industrielle française passe par la modernisation de l'outil de production. Celle-ci ne peut qu'être le fait d'investissements lourds, rendus plus difficiles par la faiblesse des marges de manœuvre financières des entreprises.

## **UN DÉFICIT D'INVESTISSEMENT ÉGALEMENT QUALITATIF, LIMITANT LA COMPÉTITIVITÉ « HORS COÛT » AU NIVEAU DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES**

Pour l'ensemble des industries alimentaires, quatre types d'investissement sont actuellement privilégiés par les entreprises : innovation, modernisation, environnement et renouvellement. Il apparaît aujourd'hui :

- Un retard d'investissement sur les aspects de digitalisation et robotisation pour les TPE-PME.
- Un investissement de renouvellement et mise aux normes encore important, qui reste aujourd'hui trop défensif, ne préparant pas suffisamment l'avenir de la filière alimentaire française.

## **AU NIVEAU AGRICOLE, UNE PART IMPORTANTE D'INVESTISSEMENTS NON PRODUCTIFS**

Les niveaux d'investissement au niveau agricole sont tendanciellement stables. La DG Trésor indique même une augmentation du taux d'investissement entre 2000 (30 %) et 2017 (43 %) dans le secteur agricole. Cependant, ils se caractérisent par une faible rentabilité. Ceci est notamment lié à la mise aux normes des exploitations. Il s'agit d'investissements non productifs qui ne permettent pas de dégager de valeur ajoutée supplémentaire et pénalisent les exploitations dans leur capacité à innover et réaliser des investissements productifs. Pourtant, les exploitations ont besoin de se moderniser pour améliorer leur compétitivité dans la double performance économique et environnementale.

## **DES CONDITIONS DE PRODUCTION AFFECTÉES PAR DES DISTORSIONS DE CONCURRENCE**

### **FISCALITÉ COMPORTEMENTALE ET ENVIRONNEMENTALE : UNE ENVOLÉE DEPUIS PRÈS DE 10 ANS**

La filière alimentaire, au-delà de la fiscalité commune à l'ensemble des entreprises, est sujette à de nombreuses taxes spécifiques.<sup>22</sup>

Celles-ci connaissent une inflation constante ces dernières années<sup>22</sup> : sur l'ensemble de la période 2011-2018, la fiscalité des entreprises agroalimentaires s'est alourdie de plus de 1 milliard d'euros. Près de 6 milliards d'euros sont chaque année payés par les entreprises alimentaires au titre de la fiscalité. Sur l'énergie par exemple, c'est en France que les hausses de recettes fiscales ont été les plus dynamiques (hausse de plus de 160 millions d'euros contre 120 millions en Espagne, baisse de 200 millions en Allemagne), soit près de 30 % de la hausse constatée pour l'ensemble de la zone euro. Pour les entreprises de l'alimentaire, il s'agit d'un enjeu de compétitivité essentiel, le seul poste énergétique représentant 25 % de l'excédent d'exploitation du secteur<sup>23</sup>.

<sup>22</sup> Droits d'accises sur les bières et spiritueux, droits d'accises et taxes sur les boissons sucrées, taxe sur les huiles, droits d'accises et taxes locales sur les eaux minérales / <sup>23</sup> Rapport Hammadi-Louwagie / <sup>24</sup> Agreste

Dans les exploitations agricoles : l'ajout de taxes et l'interdiction des « remises, rabais, ristournes » sur les produits phytosanitaires sont incohérents avec une politique de réduction des charges. Ainsi, **la redevance pour pollutions diffuses (RPD) vient d'augmenter de 60 % en 2019, atteignant un coût de 200 millions d'euros pour la Ferme France.**

## **UNE SURTRANSPOSITION RÉGLEMENTAIRE QUI GRÈVE LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE**

Les filières alimentaires françaises ne sont souvent pas soumises aux mêmes règles que leurs principaux concurrents. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'ensemble des réglementations existantes. Certaines règles sont nécessaires et participent à l'amélioration de la sécurité et de la qualité des produits. En revanche, la France pratique régulièrement la surtransposition (imposition d'obligations à la charge des entreprises au-delà des exigences de l'Union européenne) ou la surréglementation (existence d'obligations plus contraignantes que nos voisins européens, et ce en l'absence de cadre harmonisé).

C'est le cas notamment en matière de protection des végétaux. Les productions végétales doivent faire face à de nombreux bioagresseurs et nuisibles qui, s'ils ne sont pas contrôlés, provoquent des pertes de rendement, des défauts de qualité et/ou une augmentation des risques sanitaires, conduisant jusqu'à des refus de lots entiers. L'accès aux substances autorisées en Europe est, de plus, difficile sur le territoire français, ce qui entraîne de lourdes distorsions de concurrence. Ces distorsions existent également au niveau intercontinental : à titre d'exemple, 46 substances actives phyto-sanitaires interdites dans l'Union Européenne sont autorisées au Canada<sup>25</sup>.

## **SURCÔÛT DES ENGRAIS**

Les engrais azotés sont nettement plus chers en Europe qu'ailleurs (environ 30 % de plus par rapport aux prix mondiaux) alors qu'ils représentent 16 à 17 % des coûts de production des producteurs français de céréales et d'oléoprotéagineux (RICA 2013-2016).

## **AMÉNAGEMENT HYDRO-AGRIcoles**

La surface irriguée en France représente moins de 6 % de la SAU, au 9<sup>ème</sup> rang de l'UE, loin derrière le Danemark (3<sup>ème</sup>) et les Pays-Bas (4<sup>ème</sup>). En outre, la surface équipée en France stagne. Entre 2003 et 2013, elle est restée stable (+ 0,03 %) quand elle a progressé de 13,4 % au niveau européen. La France ne stocke que 4,7 % de ses ressources renouvelables, quand l'Espagne, qui en dispose de presque 2 fois moins, en stocke 48 %. Face au réchauffement climatique, la sécurisation de l'alimentation hydrique des plantes constitue, avec l'amélioration génétique, le choix des cultures et des itinéraires techniques, une des solutions d'adaptation majeures.

<sup>25</sup> Schubert et al, 2017. L'impact de l'Accord Économique et Commercial Global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA) sur l'environnement, le climat et la santé

# LE PACTE PRODUCTIF, UN OBJECTIF TRÈS AMBITIEUX POUR LA FILIÈRE ALIMENTAIRE

**Le Pacte productif vise à accroître la part de l'industrie et de l'agriculture dans le PIB français de 13,5 % aujourd'hui à 15 % en 2025 et 20 % en 2030, contribuant ainsi significativement au retour au plein emploi. Pour répondre à ces ambitions, la filière doit :**

**1. Porter à 4,5 % la part dans notre PIB du secteur agricole et IAA en 2025 (3,8 % actuellement) et à 6 % à l'horizon 2030<sup>26</sup> :**

Il s'agit de la hausse nécessaire pour maintenir la proportion actuelle que représente les activités agricoles et agroalimentaires dans le PIB industriel et agricole : cela correspond à une hausse de 27 % de la valeur ajoutée brute de ces secteurs à l'horizon 2025 et de 75 % à l'horizon 2030.

**2. Permettre une hausse de 20 % des emplois dans les secteurs agricole et agroalimentaire d'ici 2025 et de 40 % d'ici 2030 :**

Pour suivre la hausse de valeur ajoutée brute souhaitée, et en tenant compte des gains de productivité dans les 2 branches, il s'agit de la hausse minimum nécessaire en équivalent temps plein. Cette hausse inversera la tendance à la baisse du nombre d'emplois dans le secteur agricole et accentuera la hausse en cours dans le secteur agroalimentaire, contribuant ainsi au plein emploi recherché.

**3. Stopper la hausse des importations et augmenter de 60 % les exportations de produits agricoles et agroalimentaires à l'horizon 2030 (+35 % en 2025)**

La relance de la production agricole et agroalimentaire française doit passer par une reconquête du marché intérieur permettant de stopper à leur niveau moyen actuel les importations. Une hausse des exportations produits agricoles et agroalimentaires de 60 % d'ici 2030 est nécessaire pour permettre la hausse de production souhaitée.

<sup>26</sup> Hypothèses : utilisation des valeurs ajoutées par branche INSEE (source), projections (référence 2010-2018) linéaire de la croissance du PIB, logarithmique pour la croissance des industries extractives, maintien de la part relative du PIB agricole et du PIB industriel ainsi que du PIB agroalimentaire au sein de la part - croissante- du PIB industriel

# NOS RECOMMANDATIONS POUR LA FILIÈRE ALIMENTAIRE

Pour contribuer à la hauteur de l'ambition du Gouvernement, la filière alimentaire a besoin d'une transformation profonde des modalités d'organisation et d'accompagnement du secteur via une mise en cohérence des politiques publiques à l'amont comme à l'aval. Il faut redonner au secteur agricole et agroalimentaire une véritable dynamique économique et industrielle qui rétablisse la confiance et la compétitivité des acteurs : agriculteurs comme industriels. Des choix stratégiques clairs doivent être opérés sans exclusion, mais en adéquation avec la nécessaire segmentation du marché.

## UNE NÉCESSITÉ : RESTAURER LA CONFIANCE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES À TRAVERS UNE APPROCHE « PRO-BUSINESS »

A ce jour, le climat médiatique (« Agribashing »...), réglementaire et politique n'apparaît pas en faveur d'un secteur agricole et agroalimentaire productif et compétitif. La confiance des acteurs en leur environnement et leur capacité à se projeter à moyen terme doivent être renforcées. Les projets de développement des industries agroalimentaires sont bel et bien présents (développement de l'activité commerciale, modernisation de l'équipement de production, recherche de nouveaux débouchés) ainsi que les projets d'installation des agriculteurs, de plus en plus hors cadre familial, mais les entreprises sont nombreuses à se demander si elles seront là à moyen terme ! Les acteurs de la filière sont très largement engagés à répondre aux attentes légitimes des consommateurs notamment sur les conditions de fabrication, de production des produits et sur leur impact sur l'environnement. Les démarches de transparence se multiplient tout au long de la filière.

**En contrepartie, les acteurs ont besoin d'orientations économiques claires et cohérentes avec leurs contraintes et attentes, tant à l'échelle nationale que locale :**

- **Encourager un discours « pro-business » par l'Etat et ses services déconcentrés.**
- **Assurer une stabilité réglementaire** pour donner de la visibilité aux opérateurs économiques et permettre l'investissement.
- **Réduire sérieusement les difficultés administratives** qui sont un véritable frein aux entreprises agricoles et agroalimentaires et permettre un meilleur accès aux services administratifs (guichets uniques).
- **Lutter contre le « French Paradox »** : organiser une campagne de communication sur l'excellence de l'agriculture et de l'agroalimentaire français en termes de qualité et de durabilité, reconnue dans le monde entier.

## RENFORCER LE RÔLE ET LES MODALITÉS D'ACTION DES TERRITOIRES

Les territoires doivent être replacés au centre du jeu, notamment en déclinant les plans de filières élaborés au niveau national avec les projets alimentaires territoriaux. Les territoires doivent ainsi s'engager à :

- **Améliorer la connectivité internet** (prérequis à l'implantation des entreprises et leur transition numérique) : inciter les opérateurs à respecter leurs engagements pour réduire les Zones Blanches et développer la 4G sur l'ensemble du territoire, voire aller au-delà de la 4G (cf. projet anglais 5GRuralFirst).
- **Traduire dans les faits le rôle déterminant des achats publics** : en appliquant la loi EGA qui impose une proportion de 50 % de produits durables ou sous signes officiels de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et en s'engageant dans un **approvisionnement de produits français**, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.
- **Encourager les projets agricoles** :
  - Favoriser le stockage de l'eau : face au changement climatique, l'irrigation est un des facteurs essentiels du rétablissement de la confiance des agriculteurs en leur avenir, en élevage comme en cultures.
  - Accompagner le développement de la production d'énergies renouvelables au sein des exploitations agricoles (méthanisation, biocarburants, photovoltaïque, éolien).
- **Investir dans les infrastructures de transport** pour pallier le sous-investissement chronique qui met en péril la desserte des territoires ruraux.

## PRÉSERVER L'EMPLOI ET RENFORCER LA CAPACITÉ DE RECRUTEMENT DE LA FILIÈRE

Pour pouvoir continuer à produire en France en respectant son système social (salaire minimum et protection sociale), son droit du travail et sa durée du travail (durée légale à 35h, bonification des heures supplémentaires, du travail du dimanche et des jours fériés), le secteur agricole et agroalimentaire a besoin d'être soutenu parce qu'il est en concurrence avec des pays européens ayant fait des choix sociaux différents :

- **Amplifier et pérenniser la dégressivité de l'allègement de charges patronales pour les employeurs** de travailleurs saisonniers (anciennement TODE) à 1,25 SMIC (au lieu de 1,20 SMIC actuellement).
- **Amplifier l'allègement de charges patronales pour les salaires compris entre 1,2 et 1,6 SMIC**. La France demeure le pays de l'Union Européenne qui met le plus à contribution les revenus du travail.
- **Faciliter l'intégration des travailleurs étrangers et migrants pour pallier les difficultés de recrutement, via :**

- un accompagnement financier pour déployer un « Pack accompagnement en agriculture » qui comprendrait l'aide à la mobilité, l'aide à l'accès au logement, la formation professionnelle (Agri' Mouv) et la formation linguistique (FLE).
- un allègement des procédures administratives en vue de délivrer une autorisation de travail promptement.
- **Adapter la réglementation sur les contrats courts issue de la réforme de l'assurance chômage**, au secteur agricole et agroalimentaire afin que celle-ci prenne en compte la saisonnalité des produits, de la demande et le caractère cyclique du secteur. En effet, en 2018, près de 60 % de ces recrutements ont été des recrutements de saisonniers, soit un peu plus de 67 000 contrats saisonniers.
- **Décloisonner l'accès aux dispositifs présents sur les territoires en faveur de l'insertion vers l'emploi** (santé, logement, formation et d'assistance sociale : crèches, transport...) par une coordination locale. Une démarche complète d'accompagnement doit pouvoir être proposée aux demandeurs d'emploi et personnes éloignées de l'emploi, facilitant leur insertion dans les entreprises.
- **Renforcer les relations écoles (collèges, lycées, universités) / entreprises en promouvant leurs partenariats** : construire des parcours de découverte d'entreprises et de leurs métiers pour les enseignants et pour les élèves valorisables dans leurs cursus et diplômes.

## INVESTISSEMENT DANS L'OUTIL DE PRODUCTION : PRODUCTIVITÉ ET MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS, UNE SOURCE DE COMPÉTITIVITÉ DURABLE

- **Abaisser le seuil d'accès aux financements publics** et simplifier les exigences de formalisme pour limiter les coûts d'ingénierie de projets pour les plus petites entreprises.
- **Renforcer l'appui à la R&D des PME** : les centres techniques sont un outil d'intérêt pour aider les entreprises alimentaires à se moderniser.
- Pour les industries agroalimentaires, pérenniser et étendre la mesure de **suramortissement productif**.
- **Favoriser les investissements innovants** pour créer de nouvelles activités autour du numérique ; accompagner notamment les industries agroalimentaires dans la mise en œuvre de projets de mutualisation de données à l'échelle des filières afin d'assurer leur compétitivité, leur souveraineté numérique et l'émergence de nouveaux services.
- **Accélérer les procédures administratives** pour l'installation de nouvelles capacités industrielles : malgré la réforme engagée pour réduire le délai de traitement par les DREAL des dossiers, pour les sites les plus importants (dont les silos), il faut toujours compter 12 à 18 mois de procédure administrative entre le dépôt du dossier du permis de construire et l'autorisation d'exploiter.

- Pour l'amont agricole, rééquilibrer les priorités des PCAE et MAEC en faveur des plans d'accompagnement de la compétitivité des exploitations agricoles, pour répondre aux besoins importants de modernisation des exploitations ;
- Instaurer un « Droit à l'essai » pour les petites entreprises permettant de lever les barrières administratives à l'investissement.

## SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

- **Défendre les marchés stratégiques** tels que « Protéines et Ferments du futur », en soutenant les projets structurants pour la filière.
- **Défendre le principe d'innovation** en élargissant le dispositif « France Expérimentation » pour instituer un droit à l'expérimentation qui permette ensuite de statuer sur la pertinence ou le risque de la diffusion d'une innovation.
- **Défendre et protéger les expérimentations autorisées face aux actions de dégradation** (exemple : faucheurs volontaires).
- **Renforcer le dispositif du Crédit d'Impôt Recherche** pour les PME/TPE ou pour certains secteurs sur lesquels des efforts particuliers d'innovation doivent être accentués (biocontrôle, robotisation agricole, numérique...).
- **Lever les freins à l'innovation pour la production agricole :**
  - financer la prise de risques lors des changements de systèmes dans les exploitations ;
  - sécuriser un cadre juridique en faveur des nouvelles techniques de sélection (mutagénèse ciblée, édition génomique...);
  - développer la vulgarisation scientifique permettant aux innovations en agriculture d'être mieux comprises.
- **Accompagner la transition vers le numérique**, permettant à la fois de gagner en compétitivité économique et de minimiser l'impact environnemental et de répondre aux besoins d'information du consommateur. Pour cela, il faut assurer la reconnaissance des supports numériques comme des documents admis par l'administration, accélérer la dématérialisation des procédures administratives, mettre en place des investissements innovants pour créer des nouvelles activités autour du numérique. Les outils d'aide à la décision dans les exploitations (OAD) doivent favoriser la culture du résultat et les démarches de progrès.

## PERMETTRE LA MISE EN MARCHÉ ET LA VALORISATION DE L'OFFRE ALIMENTAIRE À L'EXPORT

Alors que la marque « Taste France » et que les guichets uniques en région constituent d'ores et déjà des acquis à valoriser, des efforts dans le positionnement des filières à l'international sont à poursuivre :

<sup>27</sup> PCAE : plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations - MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques

- **Améliorer la coordination inter-ministérielle** du gouvernement français concernant le soutien aux exportations agricoles et agroalimentaires, conformément aux résultats de l'audition de la Cour des comptes ;
- **Permettre aux entreprises de mieux s'adapter aux demandes émergentes :**
  - Mettre en avant une offre de milieu de gamme compétitive ;
  - Renforcer la capacité des entreprises à adapter leur offre à la demande du client : guichets représentant les entreprises à l'étranger, déplacements auprès des ambassades ;
  - Accompagner l'export sur des destinations porteuses ;
- **Mettre en place des promotions d'entreprises primo exportatrices** accompagnées à l'export et accompagnées à moyen terme au travers d'accélérateurs sectoriels (Team France/Bpifrance) ;
- **Favoriser l'accès à l'export des PME /ETI**, notamment par :
  - des événements promotionnels et marketing ayant pour but de mettre en avant les produits français dans les enseignes françaises de la GMS dans les Pays Tiers ;
  - la coopération des petites industries agroalimentaires et des grandes entreprises afin de faciliter l'accès aux marchés des Pays Tiers. Ces grandes entreprises disposent en effet de facilités au sein de ces pays (connaissance de la culture locale, back-office général, locaux, salles de réunions...).

## METTRE UN TERME AUX DISTORSIONS DE CONCURRENCE

- L'article 44 des EGA interdit de proposer à la vente ou de distribuer gratuitement des produits ne respectant pas des standards européens. Il faut ainsi mettre en œuvre les moyens pour permettre une application effective de cette mesure ;
- Mettre en œuvre dans les accords de libre-échange (ALE) de véritables mesures sur le développement durable pour interdire les importations de produits dont les conditions de production sont moins durables qu'en France ;
- Améliorer l'information du consommateur sur l'origine des produits pour promouvoir la qualité et la durabilité des produits français ;
- Conduire, en collaboration avec les organisations professionnelles, de véritables études d'impacts économiques sur l'ensemble de la filière agricole et agroalimentaire avant toute nouvelle norme, en veillant à respecter les engagements du gouvernement en matière d'harmonisation communautaire ;
- Réduire les surcoûts et taxes franco-françaises et appliquer un principe d'iso-fiscalité ;
- Ouvrir le marché européen de l'azote et supprimer les droits antidumping, comme levier de compétitivité majeur des filières céréales et oléo-protéagineux.

CONTACTS PRESSE :

ANIA - Sophie Ionascu : [sionascu@ania.net](mailto:sionascu@ania.net) – 06 81 17 94 60

Coop de France – Mélodie Deneuve : [melodie.deneuve@coopdefrance.coop](mailto:melodie.deneuve@coopdefrance.coop) – 06 89 75 30 04

FNSEA - Marion Fournier - [marion.fournier@reseaufnsea.fr](mailto:marion.fournier@reseaufnsea.fr) – 07 60 29 56 17